Informations de base

2024/2718(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la conférence des Nations unies sur les changements climatiques de 2024 (COP29) à Bakou, Azerbaïdjan **Subject** 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone 3.70.18 Mesures et accords internationales et régionales pour la protection de l'environnement	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire	PEREIRA Lídia (EPP)	27/08/2024
		LÓPEZ Javi (S&D)	27/08/2024
		YTTERELL Emma (Renew)	27/08/2024
		SCHILLING Lena (Greens/EFA)	27/08/2024
		FARANTOURIS Nikolas (The Left)	27/08/2024

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/11/2024	Débat en plénière		
14/11/2024	Décision du Parlement	T10-0035/2024	Résumé
14/11/2024	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2024/2718(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/10/00384

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE763.153	11/09/2024	
Amendements déposés en commission		PE763.154	11/09/2024	
Proposition de résolution		B10-0156/2024	05/11/2024	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0035/2024	14/11/2024	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2024)597	04/12/2024	

Résolution sur la conférence des Nations unies sur les changements climatiques de 2024 (COP29) à Bakou, Azerbaïdjan

2024/2718(RSP) - 14/11/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 429 voix pour, 183 contre et 24 abstentions, une résolution sur la Conférence des Nations unies sur le changement climatique 2024 à Bakou, en Azerbaïdjan (COP29).

Bilan mondial et COP29 à Bakou

Le premier bilan mondial dressé en 2023 lors de la COP28 a mis en évidence la nécessité impérieuse de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 ºC pour réduire de manière significative les risques et les impacts du changement climatique. En particulier, il a souligné la nécessité urgente de s'attaquer aux crises mondiales interdépendantes du changement climatique et de la perte de biodiversité dans le contexte plus large de la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que l'importance vitale, pour une action climatique durable, de la protection, de la conservation, de la restauration et de l'utilisation durable de la nature et des écosystèmes.

Le Parlement a salué les engagements et les actions clés annoncés par l'UE lors de la COP28 pour **augmenter de manière substantielle l'ambition climatique mondiale**. Il a souligné la responsabilité particulière de tous les grands émetteurs et des pays du G20 de prendre l'initiative et a insisté sur le fait qu'un effort collectif et des actions supplémentaires de la part de tous les pays sont nécessaires, en particulier de la part de toutes les grandes économies et des économies émergentes.

Financement international de la lutte contre le changement climatique et financement durable

La résolution reconnaît que l'UE, ses États membres et la BEI sont ensemble les plus grands pourvoyeurs de financement public pour le climat, fournissant environ un tiers du financement public mondial pour le climat, le financement européen pour le climat ayant atteint un niveau record en 2022 de 28,5 milliards d'euros provenant de sources publiques - la moitié sous forme de subventions et l'autre moitié sous forme d'instruments autres que des subventions, en particulier des prêts - et mobilisant 11,9 milliards d'euros supplémentaires de financement privé au total.

Le Parlement a appelé toutes les parties à convenir d'un **nouvel objectif collectif quantifié pour l'après-2025** sur le financement du climat lors de la COP29, qui devrait être basé sur un effort mondial et un éventail de sources, d'instruments et de canaux, y compris des sources de financement publiques, privées et innovantes. Il a souligné qu'il importe que le nouvel objectif collectif quantifié différencie les niveaux de financement de manière à **mieux refléter les besoins et les priorités des pays qui sont les plus vulnérables** au réchauffement climatique et dont les capacités sont limitées, notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

Les députés ont également réitéré leur appel en faveur d'un **mécanisme de financement prévisible de l'UE** qui fournisse un soutien supplémentaire et adéquat et garantisse que l'UE apporte sa juste contribution à la réalisation des objectifs internationaux en matière de financement de la lutte contre le changement climatique. Ils ont appelé les négociateurs des États membres de l'UE chargés du financement de la lutte contre le changement climatique à obtenir des mandats clairs de leurs ministères des finances respectifs afin d'apporter des contributions financières significatives au nouvel objectif.

Le Parlement a souligné la nécessité d'identifier **des sources de financement nouvelles et innovantes** et que ces sources devraient être **socialement équitables** et alignées sur le principe du **pollueur-payeur**, garantissant que les coûts du changement climatique sont supportés par ceux qui ont la plus grande capacité à payer ainsi que la plus grande responsabilité dans la cause du changement climatique.

Une politique climatique de l'UE alignée sur l'accord de Paris

La résolution a pris note des contributions déterminées au niveau national (CDN) actualisées de l'UE, qui constituent la réponse de l'Union à la demande du Pacte de Glasgow sur le climat de réexaminer et de renforcer les CDN des parties pour 2030. La législation actuelle de l'UE en matière de climat devrait permettre de réduire les émissions nettes de GES de l'UE d'environ 57% par rapport à 1990 d'ici à 2030, lorsqu'elle sera pleinement mise en œuvre. Les députés ont donc souligné la nécessité de **mettre en œuvre le cadre juridique existant pour 2030 dans les années à venir d'une manière simple, équitable et rentable**. Ils ont noté que tout effort supplémentaire au-delà de 55% réduirait considérablement les émissions cumulées de l'Union d'ici à 2050 et, à cet égard, ils ont vivement encouragé les États membres, ainsi que le secteur privé, à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que l'objectif soit atteint.

Les États membres et la Commission sont invités à veiller à ce que les plans nationaux en matière d'énergie et de climat et les stratégies à long terme des États membres prévoient des mesures et des moyens financiers suffisants pour atteindre les objectifs de l'UE à l'horizon 2030 et les objectifs à long terme.

La situation géopolitique actuelle met en évidence le besoin urgent **de mettre fin à la dépendance de l'UE à l'égard des combustibles fossiles** et la nécessité de s'éloigner d'une économie basée sur les combustibles fossiles et de stimuler le déploiement de sources d'énergie renouvelables et à faible teneur en carbone. Le Parlement a souligné que l'UE doit éviter d'être dépendante des pays tiers en matière d'énergie.

La résolution a souligné que des efforts devraient être faits dans tous les secteurs tels que l'agriculture, le textile et les transports.

Enfin, les députés estiment que le Parlement devrait faire partie intégrante de la délégation de l'UE à la COP29, étant donné qu'il doit donner son consentement aux accords internationaux et qu'il joue un rôle central dans la mise en œuvre nationale de l'Accord de Paris en tant que colégislateur de l'UE. Ils s'attendent donc à ce que le Parlement soit autorisé à assister aux réunions de coordination de l'UE lors de la COP29 à Bakou et à ce qu'un accès à tous les documents préparatoires lui soit garanti.